

La de **Lettre** **Tresses** ensemble !

Journal de la majorité municipale – mai 2015

Voilà un an que les élections municipales ont eu lieu et que vos élus sont au travail dans le cadre de ce nouveau mandat. Il nous paraît légitime de revenir vers vous pour vous présenter les premières réalisations, conformes aux engagements pris devant vous l'an dernier. Dans ce nouveau numéro du journal de la majorité vous trouverez des exemples précis de ce qui a été fait, illustrés de photos.

Nous ne sommes qu'au début de ce mandat de six ans que vous nous avez confié. Notre ambition est de poursuivre constamment, avec vous et pour vous, l'embellissement de notre commune durant les années à venir. Fidèles à notre pratique nous vous annonçons les changements à venir, nous les discutons avec le plus grand nombre, nous les réalisons puis nous vous en rendons compte. N'hésitez pas à venir vers nous lors des réunions publiques, des séances de concertation, des rencontres de lotissements et autres occasions très fréquentes de se rencontrer et de tisser ce lien social indispensable au vivre ensemble. Les évènements dramatiques de janvier ont rappelé la place centrale que ne doit jamais cesser d'occuper, dans notre société, la fraternité.

Nous profitons également de ce numéro pour rétablir quelques vérités malmenées par la minorité. La campagne électorale est finie depuis plus d'un an, chacun doit, à son niveau, travailler pour la commune.

La majorité municipale

ÉDITO

Vous
présenter
les 1^{ères}
réalisations

Poursuivre
l'embellisse-
ment
de notre
commune

Rétablir
quelques
vérités





UNE GESTION ECONOMIQUE

Les taux des impôts communaux n'augmentent pas, alors même que les dépenses obligatoires sont en hausse (mise en place des rythmes scolaires, instruction des autorisations d'urbanisme) et que les dotations de l'Etat et du Département sont en baisse.

Taux d'imposition à Tresses	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%
Taxe sur le foncier bâti	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%
Taxe sur le foncier non bâti	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%

POUR SUIVRE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE POUR L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La **réforme des rythmes scolaires est en place**, construite en collaboration avec les parents d'élèves, les membres du corps enseignant, les associations et les membres du personnel de la commune affectés aux écoles. Un comité de pilotage associe tous les acteurs, le journal spécial rentrée scolaire puis le magazine Tresses informations ont donné tous les détails, des dépliants sont diffusés aux familles.

De nombreuses activités sont proposées à nos enfants : pas moins de **12 temps d'activité périscolaire (TAP) et 8 ateliers du midi chaque semaine**.

Le mercredi midi après la classe un nouveau service de garderie a été mis en place pour laisser aux parents le temps de venir rechercher leur enfant.

Avec la Communauté de communes nous avons ouvert le nouveau parc de jeux pour enfants de la Séguinie. Il a de suite rencontré un vif succès tant auprès de nos petits que de leurs parents. Les jeux du parc de la mairie ont été rénovés ; le sol du city stade a été refait.

En partenariat avec la Communauté de communes dont c'est la compétence, les espaces du centre de loisirs ont été réhabilités tandis qu'un **projet d'agrandissement de la crèche Vertelune** est en cours d'élaboration pour offrir plus de place aux familles.



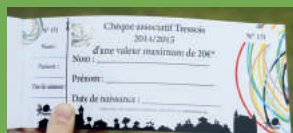
PROMOUVOIR LES SOLIDARITES

Comme chaque année, une partie des investissements est consacrée à la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux.

Pour les personnes âgées, la **première édition de la semaine bleue** s'est tenue cet automne. Destinée à promouvoir les services et le vivre ensemble, elle a rencontré un succès important. Nous avons réhabilité le rez-de-chaussée de la Maison du marronnier qui accueille dorénavant le club de l'âge d'or dans un espace lumineux et de plain-pied.



Depuis des années un transport pour les personnes âgées et à mobilité réduite est organisé avec l'âge d'or et le basket deux fois par semaine. Le circuit du samedi matin a été repensé et étendu en concertation avec les Tressois-es qui ont répondu à un sondage publié dans le magazine Tresses informations.



Le **chèque associatif** a été porté à 20 euros.

L'accès aux activités culturelles et sportives est ainsi renforcé pour les moins de dix-huit ans.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) a mis en place un système de bons d'urgence en lien avec les services sociaux du département.

De nouveaux logements locatifs accessibles à tous sont livrés, qui permettent d'abord de répondre à la demande des familles tressois.

Le maire a proposé aux élus de réfléchir à l'**installation d'une résidence services pour personnes âgées**.

FAVORISER TOUJOURS D'AVANTAGE L'ACCES AUX SPORTS

Le city stade est ouvert à tous. Très fréquenté par jeunes et moins jeunes, son succès est incontestable. Un nouvel espace est consacré au sport des enfants entre midi et deux heures et après la classe à l'étage de la Maison du marronnier.

Deux terrains de tennis viennent d'être rénovés et permettent une pratique non agressive de ce sport. Le terrain de basket a été mis aux normes. Un terrain de football sera rénové d'ici la fin de l'année.

Le **projet d'un nouvel équipement pour le sport en salle** (judo, taichi, gymnastique volontaire, zumba) a démarré en collaboration étroite avec les associations concernées.

Et toujours de nombreuses manifestations : fête des associations, Tresses'cycles...





DIVERSIFIER L'ACCES A LA CULTURE

Une nouvelle édition du **festival Culture bazaar** s'est tenue. Tout au long de l'année des manifestations culturelles labellisées « culture bazaar » se déploient dans la commune. La médiathèque propose toujours davantage de rencontres culturelles.

Tous les trimestres, la commune propose une animation culturelle gratuite. Les dernières en date : 23 novembre, 8 février, 27 mai. La journée du patrimoine a pris davantage d'ampleur et permet de visiter différents lieux du patrimoine Tressois.

Le travail de **réflexion sur la création d'une salle culturelle** est en cours. Le projet porte actuellement sur l'implantation d'une salle culturelle multi-activité domaine de Marés, au cœur du village, à proximité des écoles, de la médiathèque et des commerces du centre bourg.

Cela libérerait la Salle de la fontaine, inaugurée en 1983 et devenue trop petite pour certaines de nos manifestations communales comme le repas des anciens, le loto de l'école etc. Dans ce bel espace qu'est la Salle de la fontaine, jouxtant les écoles, pourrait se **regrouper les services de la médiathèque** (bibliothèque et annexe multimédias) aujourd'hui séparés par la route.



FACILITER LES TRANSPORTS ET L'ACTIVITE

La **réfection des trottoirs des lotissements**, c'est parti ! Promesse de campagne, le budget est voté, le choix des entreprises est en cours, les premiers lotissements seront faits d'ici la fin de l'année.

Sécurisation de l'avenue des Trois Lieues : les travaux démarrent et seront terminés d'ici le mois de juin. Ils permettront de modérer la vitesse des véhicules et de faciliter les déplacements piétons vers le bourg et les équipements communaux.

De nouveaux trottoirs ont été livrés pour protéger la circulation piétonne : chemin de l'ancienne cure, chemin du moulin. La sécurisation des routes se poursuit avec la pose de plateaux ralentisseurs et de nouvelles priorités tandis que les coussins berlinois ont été enlevés par respect pour les riverains et les voitures. Nettoyage régulier des chaussées et entretien permanent de la voirie sont à l'ordre du jour.

Les **commerçants du village sont soutenus** à travers de nombreuses animations et des outils de communication. La zone économique accueille un nouveau parc Fénelon. Ces nouvelles entreprises vont permettre d'augmenter la richesse et la capacité d'emploi de la commune





PRESERVATION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Un **nouveau bassin de rétention** va être créé avenue du Desclaux grâce à notre collaboration active avec le syndicat du Gua.

Un sondage a été réalisé auprès des Tressois-es pour adapter le rythme de ramassage des ordures ménagères : il y aura un passage par semaine et la facture baissera. Des journées de nettoyage du village et de valorisation des chemins de randonnée sont organisées et attirent un large public. Une journée de plantation des arbres à la Ste. Catherine est créée.

La réhabilitation du réseau d'assainissement se poursuit : les réseaux des lotissements du Verger et des Alisiers sont maintenant neufs.

Une campagne d'élagage et de nettoyage des abords des ruisseaux vient de se terminer.

Achat du domaine de Marés : un espace public supplémentaire est ainsi conservé au cœur de notre commune. Ce site unique permettra de développer les infrastructures communales et **évite l'urbanisation à outrance**.



APPROFONDIR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mise en œuvre du service « mairie proximité » et d'une lettre d'information électronique (newsletter).

MAIRIE DE TRESSES newsletter

Ouverture des travaux sur la salle sportive et la salle culturelle avec les associations concernées.

Visite de terrain dans les différents quartiers et dialogue permanent avec les présidents d'association de copropriétaires. Désignation d'un conseiller délégué aux espaces publics, **en contact direct avec les habitants**. Participation aux assemblées générales des associations de la commune.



Des **élus disponibles**, création de la lettre d'information électronique, diffusion des comptes rendus du conseil municipal sur le site de la mairie, bilans de mandat aux tressois : toutes ces promesses sont tenues.



STOP A LA DESINFORMATION



L'URBANISME

● Ayant su garder le charme des villages d'antan, une activité associative, un bourg préservé et une fiscalité stable, Tresses connaît une très forte demande de logement, à commencer par celle des enfants qui ont grandi dans la commune et qui souhaitent y rester. Comme toutes les communes de plus de 3.500 habitants, Tresses a également l'obligation de compter 25% de logements sociaux. La municipalité concilie tous ces impératifs en fixant la progression de sa population à une centaine d'habitants par an et en favorisant des programmes mixtes d'accès à la propriété et de construction de logements sociaux. L'objectif fixé par l'Etat sera ainsi respecté en 2025, terme fixé par la loi.

Le cadeau fait à Gironde habitat (gazette n°13)

● Pour construire des logements dont le loyer est inférieur au prix du marché, les bailleurs sociaux doivent acheter des terrains à des prix inférieurs à ceux du marché. La loi permet aux communes de subventionner les achats de terrain par les bailleurs sociaux et de déduire cette subvention de la pénalité due lorsque le nombre de logements sociaux est inférieur à 25%. A la fin de l'opération, les habitants paient un loyer modéré et la commune n'est pas taxée. Notons que l'opération s'est répétée à l'été 2014 et que la minorité n'a pas voté contre, vous apprécierez...

Le maire s'octroie le droit de préempter quasiment n'importe quel bien (gazette n°17)

● Préempter signifie exercer un droit prioritaire d'achat lors d'une vente. La loi encadre strictement ce droit : il faut que le conseil municipal ait défini les zones sur lesquelles ce droit peut s'exercer et lorsqu'une vente est engagée l'administration n'a que quelques semaines pour solliciter l'évaluation de l'Etat et exercer son droit ou y renoncer. Bien évidemment la décision de préemption d'un maire est soumise à l'approbation par le conseil municipal à travers le vote du budget : nul ne peut décider seul de dépenser 3 millions d'euros !

Pour mener à bien la politique d'urbanisation mesurée de notre commune et pour tenir compte de l'envolée des prix immobiliers (1 hectare ne se vend 1 million), la municipalité actualise les limites du droit de préemption. Tout ceci se fait conformément au contrôle de légalité exercé par le Préfet.

Enfin, soulignons si besoin était que **jamais Christian SOUBIE n'a exercé le droit de préemption.**

● Voici parmi tant d'autres trois exemples d'opérations menées en totale liberté entre le vendeur et l'acheteur :

- vente amiable par la famille Balguerie des terrains constructibles sur lesquels Gironde habitat a installé les lotissements de Bibonne 1, Bibonne 2, Bibonne 3, Bibonne 4, du Lavoir, du Bourg.

- vente amiable à Gironde habitat des terrains Videau appartenant à une autre vieille famille tressoise : pas de préemption.

- vente par la famille Balguerie de terrains sur lesquels s'installe en ce moment Mercedes trucks.

BATIMENTS PUBLICS

Nous ne savons toujours pas à quoi doit servir le domaine de Marés (gazette n°14)

● Pour maîtriser son développement et ne pas devenir une commune dortoir, Tresses doit acheter les terrains pour y installer les équipements publics. A Marés la transaction amiable s'est établie à un prix très inférieur à la moyenne des transactions sur la commune : 3 hectares constructibles à 33€/m² seulement. Les élus travaillent conformément à notre profession de foi pour donner à la commune une nouvelle salle multi activités culturelle. Le domaine de Marés, situé au cœur du village, aisément accessible de tous, est idéal pour ce projet.

LA VIE DU CONSEIL

Le compte-rendu en ligne est expurgé (gazette n°14).

Rédiger des rapports différents en fonction des personnes à qui ils sont destinés (gazette n°17)

● Comme dans toutes les communes et comme le prévoit la réglementation une synthèse du conseil est rapidement affichée après la séance : la loi exige l'affichage sous 8 jours d'un compte-rendu succinct qui porte à la connaissance du public les décisions adoptées. Un compte-rendu exhaustif est ensuite rédigé puis soumis à l'approbation des élus lors du conseil municipal du trimestre suivant. Et cela prend plus de temps encore quand la minorité demande à modifier ce qui est écrit voire même à modifier ce qu'elle a elle-même modifié la fois précédente ! Ainsi le compte-rendu du conseil du 25 juin 2014 n'a pu être définitivement approuvé que lors du conseil du 23 octobre 2014.

Mais où est la minorité ?!

- - Cérémonie du 14 juillet 2014 : aucun élu du nouvel élan tressois.
- Hommage de la Nation aux victimes du terrorisme le 8 janvier 2015 : aucun élu du nouvel élan tressois lors de la minute de silence respectée en présence des gendarmes et de nombreux citoyens.
- Commission sports du 12 novembre 2014 : pas de représentant de la minorité
- Commission sports du 9 février 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Commission espaces verts du 17 mars 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Commission des finances du 19 mars 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : aucun élu de la minorité ne s'est proposé comme assesseur pour tenir les bureaux de vote tout au long de la journée.
- **Conseil municipal du 31 mars 2015 : la minorité vote contre le budget supplémentaire dans lequel se trouvent les subventions aux associations tressoises.**
- Conseil de la Communauté de communes du 14 avril 2015 : la minorité ne vote pas en faveur de l'installation de la ludothèque à Tresses demandée par l'association.
- Le Maire menacé de mort : un seul élu de la minorité rejoint l'appel des conseillers municipaux. Jamais un Maire de Tresses n'avait reçu des menaces de mort dans l'exercice de ses fonctions. Vous avez été très nombreux à manifester votre indignation et nous vous en remercions. Les élus ont souhaité faire paraître une protestation solennelle doublée d'un appel à la fraternité. Cet appel a été proposé à tous les élus du conseil : les 21 élus de la majorité l'ont signé ainsi que Gérard Baud. Les 5 autres élus de la minorité ont refusé cette démarche unitaire pour condamner les menaces de mort.

Le nouvel élan tressois sans étiquette politique (gazette n°17)

● Chacun est libre de penser ce qu'il veut. Encore faut-il ne pas tromper les électeurs. Le nouvel élan tressois a clamé haut et fort depuis des mois qu'il ne fait pas de politique. Et voilà qu'il reconnaît aujourd'hui être apparenté à l'UMP-UDI. Le nouvel élan tressois serait donc de « ces personnalités politiques qui manipulent les mots et les chiffres pour nous faire croire tout et son contraire » (pour reprendre les mots toujours charitables et pondérés d'une récente gazette).

L'AVENUE DES TROIS LIEUES

Aucune disposition n'avait été prévue pour l'évacuation des eaux pluviales (...) le devis n'a été signé que deux mois après l'adoption du budget (gazette n°15)

● Dans une mairie comme dans un ménage on décide le budget d'une opération avant de passer commande ! On vote donc toujours les crédits avant de signer les devis.

Les élus du nouvel élan tressois ont approuvé ce projet (courrier distribué en janvier)

● Toute dépense publique ne peut être faite que si le budget l'y autorise. Les travaux de l'avenue des trois lieues ne dérogent pas à la règle. La municipalité les a inscrits au budget 2015 : les élus de la minorité ont refusé de le voter sans poser une question, sans faire une remarque.

L'AVENUE DES TROIS LIEUES

LA GESTION DES EAUX

ET ENCORE DIVERSES AUTRES CONTRE- VÉRITÉS...

Mme Balguerie a été exclue d'une réunion sur le sujet (courrier distribué en janvier)

● Comme dans la vie de tous les jours les services de la mairie doivent respecter une multitude de règles. Chaque fois que c'est possible la minorité est associée : commission voirie, commission finances etc. Les élus reçoivent une invitation et jamais personne n'a été exclu d'une réunion à laquelle il était convié.

Parfois la réglementation n'autorise pas à associer tous les élus comme dans les réunions de mises au point du marché par exemple. Admettre tout le monde à toutes les réunions, même les personnes qui s'invitent elles-mêmes aux réunions dont elles ne font réglementairement pas partie, reviendrait à enfreindre le code du marché, faire annuler le marché et retarder les travaux. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible d'admettre la minorité dans la réunion à laquelle elle n'était pas invitée.

Heureusement qu'il y a une opposition cela fait avancer [la gestion de l'eau] (gazette n°16)

● Depuis de nombreuses années la majorité mène une politique volontariste de gestion de l'eau. D'abord en adhérant et en étant actif au syndicat du Gua qui est compétent sur le Fontaudin, le Moulinat, le Desclaux, la Rouille. Ce syndicat intercommunal comprend toutes les communes depuis Tresses jusqu'à St Louis de Montferrand. Les élus de Tresses y sont très actifs : deux conseillers de la majorité siègent au conseil syndical, l'un d'eux est vice-président. Des enrochements des berges ont été réalisés sur la Rouille et le Desclaux. Dès 2013 les élus de Tresses ont obtenu du syndicat du Gua la décision de construire un nouveau bassin sur le Desclaux et de réaménager le bassin amont sur la zone d'activité. Une campagne d'élagage et de nettoyage des berges vient d'être menée.

La nouvelle zone d'activité va déverser toutes ses eaux pluviales dans ce ruisseau (...). L'urbanisation de la commune a été réalisée en détournant la fonction originelle des ruisseaux (gazette n°16)

● La municipalité veille à respecter la réglementation qui oblige à la construction d'ouvrages de rétention et de régulation des eaux dans toute zone urbanisée. Les services de l'Etat (cité administrative) instruisent les permis de construire et vérifient leur conformité aux réglementations en vigueur. La municipalité suit toujours l'avis des services instructeurs. Dans tous les lotissements des ouvrages de compensation sont installés. Le plus souvent propriété de l'association des riverains ces bassins sont néanmoins entretenus par les services de la commune. Des ouvrages de compensation sont également installés dans toutes les zones d'activité. C'est le cas dans le parc Fenelon qui se construit et dans lequel la commune a exigé des activités de bureaux (et non industrielles ou de transport) pour ne pas gêner les riverains.

Plutôt ne rien faire que de diffuser le quart de finale de la coupe de monde de foot à la galerie marchande (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● La galerie marchande a été créée à l'initiative de la municipalité en 1980. La commune est propriétaire de deux locaux : l'un héberge la superette et l'autre permet au bar-brasserie de disposer des espaces nécessaires à son fonctionnement. Pour ce mandat un élu de proximité et de concertation avec les artisans et les commerces a été désigné conseiller délégué. Il travaille pour **proposer régulièrement diverses manifestations en plein accord avec les commerçants.**

On devrait à la minorité l'existence d'un service communal de bus le samedi matin (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● Depuis des années la municipalité subventionne un transport communal deux fois par semaine en lien avec l'âge d'or. Le circuit en est régulièrement repensé pour s'adapter aux besoins de la population. C'est ainsi que le circuit du samedi matin a été repensé après une enquête auprès de la population.

Les jeux pour enfants ne sont pas sécurisés (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● La mairie installe des jeux homologués et les fait régulièrement contrôler par des organismes indépendants. C'est ainsi qu'une nouvelle aire de jeux a été installée dans le parc de la Séguinie avec la CDC et que les jeux du parc de la mairie ont connu des travaux début 2015.